



Wallonie environnement SPW

Discours d'introduction prononcé par Madame Joëlle Bastin, Inspectrice générale du Département du Sol et des Déchets (SPW ARNE), dans le cadre des journées d'études « En route vers le zéro déchet dans la construction », le 3 octobre 2023.

Bonjour à toutes et tous !

C'est un immense plaisir pour moi, de vous accueillir aujourd'hui au nom du Département du Sol et des déchets du Service public de Wallonie.

Comme vous le savez sans doute, ce département est constitué de 2 directions qui concernent la protection des sols et l'assainissement des sols mais aussi de la direction relative aux déchets et de celle relative aux taxes environnementales.

Nous avons souhaité rassembler les acteurs de la chaîne de valeur de la construction et des déchets pour opérationnaliser la transition vers le zéro déchet mais aussi vers le zéro déchet à éliminer dans la construction.

Les déchets de construction et de démolition constituent un flux prioritaire de déchets aux yeux de l'Union européenne et de la Wallonie et ce au vu de

- leur masse,
- des ressources qu'ils représentent et
- des enjeux climatiques.

Au niveau réglementaire, c'est depuis 2006 déjà, que des dispositions existent pour

- mettre en place un réseau de recyclage de déchets inertes de la construction et
- interdire la mise en Centre d'enfouissement technique. (AGW 18.03.2004)

En outre, depuis l'adoption l'AGW du 28 février 2019 relatif à la fin de statut de déchets, nous avons travaillé d'arrache-pied avec l'ISSEP et avec le secteur

- pour faciliter la mise en œuvre de ce nouveau régime pour les granulats recyclés et
- pour améliorer la qualité des recyclés inertes de la construction.

Mais la directive-cadre déchets de 2018 implique désormais de nouveaux défis :

- 1) Tout d'abord en visant spécialement les déchets de construction et de démolition qui devront être triés et valorisés pour répondre aux enjeux de circularité.

Ainsi la directive et le nouveau décret déchets du 9 mars 2023 relatif aux déchets, à la circularité des matières et à la propreté publique imposent d'ici à 2025 et cela spécialement pour les déchets de construction :

- des objectifs de prévention
- des taux de collectes sélectives (outre des systèmes de tri et la déconstruction sélective)
- un taux de 70 % de recyclage et de valorisation de 70 % (en poids) des déchets non-dangereux

Par ailleurs d'autres flux sont également visés avec des objectifs ambitieux comme par exemple pour - le bois,

- le verre plat,
- le plastique, ou encore
- le plâtre

- 2) Deuxième défi, celui d'encourager le réemploi des produits et la mise en place de systèmes promouvant les activités de réparation et de réemploi en particulier pour les matériaux et produits de construction (art 9)

- 3) Troisièmement, en annonçant que pour le 31/12/2024, la Commission envisage la fixation d'objectifs de préparation en vue du réemploi et de recyclage pour les déchets de construction et de démolition et leur fractions spécifiques en fonction des matériaux (art 11)

Une feuille de route relative aux déchets de construction reprend l'ensemble des actions lancées au niveau de notre département, en vue de transposer tout cela.

Quelques réalisations de cette feuille de route vous seront présentées dans l'après-midi par Mme Dumont.

Durant ces deux journées, nous aborderons : les actions qui ont déjà été lancées et à quel niveau ? pour nous interroger aussi sur le rôle de chaque acteur, votre rôle, face à ces défis.

Nous aborderons aussi la question de comment collaborer et contribuer à plus de prévention des déchets et pour des déchets plus et mieux valorisés,

Madame la Ministre de l'environnement nous a donné l'opportunité d'organiser ces deux journées et je l'en remercie très sincèrement.

Merci à l'ensemble des orateurs qui ont accepté de partager leurs connaissances et expériences pour témoigner du fait que pas mal d'initiatives ont déjà été prises.

La thématique est d'une actualité vivifiante et tous n'ont pas pu être retenus.

Des choix ont dû être opérés.

Un merci tout spécial à l'ADEME qui a accepté de se déplacer pour nous exposer le modèle de la Responsabilité élargie des producteurs qui se met en place en France, ainsi que le diagnostic PEMD pour « Produits, Equipements, Matériaux, Déchets ».

Merci pour votre présence aujourd'hui, à chacun de vous en vos titres et qualité.
Et ceci est un indicateur de votre implication déjà, pour relever ces défis !
Votre participation et votre réactivité nous enrichiront pour évoluer ensemble, coconstruire et relever ces ambitieux défis !

Merci aux exposants qui avec leur stand ou poster, nous montreront les services qui sont offerts et le chemin qu'ils ont déjà parcouru pour nous encourager.

Merci aussi à toute mon équipe qui s'est mobilisée pour tout organiser et nous prouver que c'est possible avec du vécu et des réussites !

Ces deux journées d'information et de partage seront denses et je l'espère très inspirantes.
La première focalisée sur le tri et le recyclage et la seconde sur le réemploi. Elles sont complémentaires.

Je nous souhaite des échanges fructueux, pour qu'ensemble nous relevions ces défis ambitieux pour les déchets de construction.